

0180035R
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LPO LYCEE DES METIERS EDOUARD VAILLANT
41 BIS RUE CHARLES HURVOY
18100 VIERZON
Tel : 0248711724

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 1

Année scolaire : 2018-2019

Par délibération du conseil d'administration
du 24/06/2003
acte n° 12

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom THOYER Nathanaël

A compter du 10/09/2018

Assistants d'éducation
 Personnels GRETA/Personnels administratifs
 Personnels GRETA/Personnels d'enseignement
 Accompagnant des élèves en situation de handicap
 Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Dubois

Prénom : Marc

Signé le: 10/09/2018 12:08:42

0180035R
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LPO LYCEE DES METIERS EDOUARD VAILLANT
41 BIS RUE CHARLES HURVOY
18100 VIERZON
Tel : 0248711724

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 2

Année scolaire : 2018-2019

Par délibération du conseil d'administration
du 24/06/2003
acte n° 12

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom DIAS Victoria

A compter du 25/09/2018

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Dém Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Dubois

Prénom : Marc

Signé le: 01/10/2018 17:24:35

0180035R
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LPO LYCEE DES METIERS EDOUARD VAILLANT
41 BIS RUE CHARLES HURVOY
18100 VIERZON
Tel : 0248711724

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 3

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/09/2018

Réuni le : 01/10/2018

Sous la présidence de : Marc Dubois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve les tarifs de divers prestations retracés dans le document joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Dubois

Prénom : Marc

Signé le: 05/10/2018 08:37:07

0180035R
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LPO LYCEE DES METIERS EDOUARD VAILLANT
41 BIS RUE CHARLES HURVOY
18100 VIERZON
Tel : 0248711724

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : CRITERE D'ATTRIBUTION DES FONDS SOCIAUX

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/09/2018

Réuni le : 01/10/2018

Sous la présidence de : Marc Dubois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration Adopte les critères d'attribution des Fonds Sociaux pour l'année 2019 (pièce jointe)

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration adopte les critères d'attribution des Fonds Sociaux pour l'année 2019 (pièce jointe)

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Dubois

Prénom : Marc

Signé le: 05/10/2018 08:37:10

0180035R
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LPO LYCEE DES METIERS EDOUARD VAILLANT
41 BIS RUE CHARLES HURVOY
18100 VIERZON
Tel : 0248711724

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/09/2018

Réuni le : 01/10/2018

Sous la présidence de : Marc Dubois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Autorise l'établissement à signer une Convention avec l'Association BALDEBO.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Dubois

Prénom : Marc

Signé le: 05/10/2018 08:37:13

0180035R
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LPO LYCEE DES METIERS EDOUARD VAILLANT
41 BIS RUE CHARLES HURVOY
18100 VIERZON
Tel : 0248711724

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 6

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/09/2018

Réuni le : 01/10/2018

Sous la présidence de : Marc Dubois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Autorise la signature de la Convention avec l'Auteure Corinne DUCHENE.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Dubois

Prénom : Marc

Signé le: 05/10/2018 08:37:15

0180035R
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LPO LYCEE DES METIERS EDOUARD VAILLANT
41 BIS RUE CHARLES HURVOY
18100 VIERZON
Tel : 0248711724

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 7

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/09/2018

Réuni le : 01/10/2018

Sous la présidence de : Marc Dubois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Autorise la signature d'une Convention avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) pour l'utilisation d'une formation.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Dubois

Prénom : Marc

Signé le: 05/10/2018 08:37:18

0180035R
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LPO LYCEE DES METIERS EDOUARD VAILLANT
41 BIS RUE CHARLES HURVOY
18100 VIERZON
Tel : 0248711724

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/09/2018

Réuni le : 01/10/2018

Sous la présidence de : Marc Dubois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Autorise la signature de la Convention Ecole-Entreprise avec l'agence locale d'énergie et de climat du Cher

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Dubois

Prénom : Marc

Signé le: 05/10/2018 08:37:21

0180035R
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LPO LYCEE DES METIERS EDOUARD VAILLANT
41 BIS RUE CHARLES HURVOY
18100 VIERZON
Tel : 0248711724

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/09/2018

Réuni le : 01/10/2018

Sous la présidence de : Marc Dubois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Autorise la signature du Contrat avec Dactyl Buro pour la location d'un photocopieur.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Dubois

Prénom : Marc

Signé le: 05/10/2018 08:37:24

0180035R
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LPO LYCEE DES METIERS EDOUARD VAILLANT
41 BIS RUE CHARLES HURVOY
18100 VIERZON
Tel : 0248711724

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/09/2018
Réuni le : 01/10/2018
Sous la présidence de : Marc Dubois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Irlande du Nord, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Autorise l'organisation d'un voyage 100 % Région Mobilité du 31/03/2019 au 06/04/2019 en Irlande du Nord. La participation des familles est de 120,00 €. La part du Lycée est de 1 680,00 €, le nombre de participants est de 39 élèves et de 4 accompagnateurs.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Dubois

Prénom : Marc

Signé le: 05/10/2018 08:37:26

0180035R
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LPO LYCEE DES METIERS EDOUARD VAILLANT
41 BIS RUE CHARLES HURVOY
18100 VIERZON
Tel : 0248711724

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/09/2018

Réuni le : 01/10/2018

Sous la présidence de : Marc Dubois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2018

Numéro de la DBM : 14

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

approuve la décision budgétaire n°14 concernant un virement entre service d'OPC à AP pour l'achat de matériel EPS

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Dubois

Prénom : Marc

Signé le: 05/10/2018 08:37:29

0180035R
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LPO LYCEE DES METIERS EDOUARD VAILLANT
41 BIS RUE CHARLES HURVOY
18100 VIERZON
Tel : 0248711724

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Calendrier PFMP 2018-2019

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/09/2018
Réuni le : 01/10/2018
Sous la présidence de : Marc Dubois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration Autorise l'organisation des PFMP suivant le planning ci-joint

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Autorise l'organisation des PFMP suivant le planning ci-joint

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0180035R
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LPO LYCEE DES METIERS EDOUARD VAILLANT
41 BIS RUE CHARLES HURVOY
18100 VIERZON
Tel : 0248711724

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/09/2018

Réuni le : 01/10/2018

Sous la présidence de : Marc Dubois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Autorise le voyage à PARIS pour Visité une Institution Politique 18/12/2018. La participation par famille est de 10.00€. La part du Lycée est de 800.00€.

Le nombre de participants est de 61 soit 57 élèves 4 accompagnateurs

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Dubois

Prénom : Marc

Signé le: 05/10/2018 09:38:51

0180035R
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LPO LYCEE DES METIERS EDOUARD VAILLANT
41 BIS RUE CHARLES HURVOY
18100 VIERZON
Tel : 0248711724

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/09/2018
Réuni le : 01/10/2018
Sous la présidence de : Marc Dubois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Autorise le voyage à PARIS pour l'exposition Picasso 13/11/2018. La participation par famille est de 10.00€. La part du Lycée est de 329.80€.
Le nombre de participants est de 19 soit 16 élèves 3 accompagnateurs

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0180035R
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LPO LYCEE DES METIERS EDOUARD VAILLANT
41 BIS RUE CHARLES HURVOY
18100 VIERZON
Tel : 0248711724

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Renouveau section sportive

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/10/2018

Réuni le : 08/11/2018

Sous la présidence de : Marc Dubois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration Renouvelle la section sportive Rugby

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration donne son accord au renouvellement de la section sportive Rugby du Lycée Polyvalent Édouard VAILLANT.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Dubois

Prénom : Marc

Signé le: 12/11/2018 13:05:09